

Prévention de la radicalisation : Muriel Domenach répond aux polémiques



Publié le 21/02/2017 • Par [Hervé Jouanneau](#)

Dans un entretien à la Gazette, la secrétaire générale du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR), Muriel Domenach tire le bilan de la politique de prévention de la radicalisation et précise ce qu'elle attend des élus locaux en 2017. Elle répond également aux polémiques visant certaines associations et structures de déradicalisation.

Deux ans après les attentats de janvier, quel bilan tirez-vous de la politique de prévention de la radicalisation ?

Nous sortons aujourd'hui d'une première phase, celle de mise en place de cette politique publique qui, je vous le rappelle, a vu le jour avant les attentats, qui ont mis le corps social dans un état de sidération.

Sur le terrain, les agents de l'Etat comme ceux des collectivités territoriales ont désormais réussi à intégrer la prévention de la radicalisation dans leurs modes d'action. Il y a une vraie mobilisation et je m'en félicite.

Nous allons maintenant poursuivre la prise en charge des personnes qui, selon les objectifs fixés par le gouvernement, doit doubler en deux ans. Nous étions à 1600 personnes et 800 familles en mai 2016. Nous en sommes aujourd'hui à 2400 personnes et 1000 familles.

Pour ce faire, nous allons nous appuyer sur les grands réseaux associatifs dans les secteurs de la prévention spécialisée (CNLAPS), des missions locales (CNML et UNML) mais aussi les maisons d'adolescents (ANMDA), les écoles des parents (FNEPE), les Points Ecoute Jeunes, la Fédération française de psychiatrie et bien sûr les élus locaux (France Urbaine).

La politique de déradicalisation fait l'objet d'une vive polémique depuis plusieurs mois. Certains, [comme la sénatrice \(EELV\) Esther Benbassa, qui pilote une mission d'information au Sénat, n'hésitent pas à parler de « fiasco » et de « bricolage »](#). Comment réagissez-vous ?

Je comprends totalement l'inquiétude et les interrogations provoquées par les choix actuels de certains intervenants avec lesquels nous avons travaillé dans le passé, et notamment la coopération avec un repentis, mise en valeur au moment de la commémoration de Charlie hebdo et de l'hyper casher [NDR : l'ex djihadiste Farid Benyettou a engagé en 2016 une collaboration avec le cabinet de Dounia Bouzar et a publié un livre d'entretien au début du mois de janvier 2017]. Mais la réalité d'aujourd'hui est bien différente, car la prise en charge des personnes radicalisées est désormais assurée par des professionnels reconnus et non contestés issus du service public – PJJ, Aide sociale à l'enfance – ou des structures expérimentées comme les maisons d'adolescents, les associations d'aide aux victimes ou de lutte contre les dérives sectaires, avec lesquelles les préfetures travaillent de longue date.

Les critiques formulées aujourd'hui contre le choix de certains intervenants renvoient à une autre époque. La meilleure des réponses à ces polémiques repose sur la mobilisation de tous

les grands réseaux de droit commun : les réseaux ont la capacité de s'auto évaluer et de se protéger des dérives et attaques liées à la médiatisation

Les interrogations se multiplient également concernant le « centre de réinsertion et de citoyenneté » de Beaumont-en-Véron (Indre-et-Loire), premier du genre, qui a ouvert ses portes à l'automne dernier et dont le dernier pensionnaire a quitté les lieux il y a quelques semaines. Comment expliquez-vous cette situation ?

Le programme a été conçu avant mon arrivée, à l'issue d'un long processus interministériel qui a conduit à définir un cursus de 10 mois dans le cadre d'un dispositif non privatif de liberté. Il faut bien reconnaître que nous nous heurtons à deux difficultés. La première est de trouver des volontaires pour intégrer ce type de centres. La seconde, particulièrement marquée depuis l'été dernier, est la très faible acceptabilité sociale de l'établissement. Il suscite des inquiétudes bien compréhensibles, bien que la présence des jeunes dans le centre n'ait occasionné aucun trouble à l'ordre public.

Je crois pour ma part nécessaire de persévérer dans la recherche d'une troisième voie entre milieu ouvert et milieu carcéral, en tirant les leçons des premiers mois d'exercice. Car nous bénéficions d'excellents professionnels pour mener à bien cette expérimentation. Je pense notamment aux professeurs Fethi Benslama (suivi psychologique) et Gérard Bronner (enseignement distanciation / esprit critique).

Quels sont les leçons à tirer ?

Les modalités de prise en charge des personnes s'y sont avérées très positives. Cette prise en charge s'appuie sur une approche interdisciplinaire composée d'éducateurs et de psychologues pour répondre à des objectifs de prise en charge médicale et sociale, de distanciation et de resocialisation, d'engagement citoyen et d'insertion professionnelle. Une autre plus-value a été la présence complémentaire d'un aumônier musulman.

Nous ne prétendons pas avoir une baguette magique – pas plus que nos voisins européens – mais il y a là plusieurs atouts à pérenniser. Le ministre de l'Intérieur Bruno le Roux a exprimé plusieurs fois sa volonté de maintenir ouvert ce centre et a sollicité les préfets pour rechercher d'autres volontaires.

Avez-vous les moyens humains de coordonner cette politique de lutte contre la radicalisation ?

Lors de la présentation du Plan d'action contre le terrorisme et la radicalisation (PART) en mai dernier, le Premier ministre avait pris des engagements pour renforcer le SG-CIPDR. Ils sont maintenant concrétisés car notre équipe a triplé de volume en passant en quelques mois d'une dizaine de personne à 30. En outre, nous avons mis en place en interne deux nouveaux pôles pour mieux appuyer et suivre la prise en charge dans les territoires : un pôle de soutien et d'appui à l'action territoriale en contact avec les services déconcentrés de l'Etat et un pôle d'évaluation et de programmation qui pilote la programmation en fonction de notre travail d'évaluation.

L'effondrement annoncé de l'Etat islamique pose la question des retours des djihadistes et notamment de leurs enfants. Plus de 400 mineurs seraient ainsi attendus. Quelles consignes adressez-vous aux conseils départementaux, qui, au titre de l'aide sociale à l'enfance, vont se retrouver en première ligne ?

Il est encore un peu tôt pour en parler. Cette question, très sensible, est en haut de l'agenda. Nous y travaillons très activement, avec la préparation d'un plan d'action. Dans les territoires, certains départements ont commencé à y réfléchir. Nous en parlerons très prochainement.

Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance pour 2017, destiné à financer les actions portées par les collectivités territoriales et les porteurs de projet, a été adressé fin janvier aux préfets. Que faut-il en retenir ?

La première évolution réside dans le montant de l'enveloppe 2017, en forte hausse. Lorsqu'on y intègre les crédits reportés et les enveloppes nouvelles, elle atteindra cette année 122

millions d'euros en programmation, contre 70 en 2016. C'est un montant jamais atteint qui fait la part belle aux actions de prévention de la radicalisation, qui est désormais notre priorité.

À lire aussi - Premium

Radicalisation : forte hausse des moyens pour les collectivités

A ce titre, les crédits attribués aux collectivités pourront financer les travaux de sécurisation des établissements scolaires, des établissements culturels et des sites sensibles comme les lieux de culte et les sites touristiques.

En outre, 15 millions d'euros seront consacrés au financement des actions de prévention stricto sensu aux niveaux national et régional. Sur ces 15 millions, 9 sont destinés aux préfetures dont une part de 3 millions est réservée aux plans de lutte contre la radicalisation annexés aux contrats de ville .

Qu'attendez-vous des collectivités territoriales dans ce domaine ?

Les axes privilégiés sont la formation des professionnels, le développement des référents de parcours – travailleurs sociaux et éducateurs – pour accompagner les jeunes radicalisés ou en voie de radicalisation et leurs parents. Ceux-ci peuvent aussi bénéficier d'actions de soutien à la parentalité, comme les groupes de parole. Nous encourageons également la consultation de psychologues et de psychiatres, la mise en œuvre d'actions éducatives et citoyennes ainsi que des actions d'insertion sociale et professionnelle dès lors qu'elles ciblent les jeunes suivis au sein des cellules préfectorales.

Nous encourageons enfin à travailler avec les acteurs sociaux reconnus, à travers les grands réseaux que sont les éducateurs de rue, les missions locales, maisons des adolescents, points écoute jeunes, école des parents etc.

Bon nombre de professionnels déplorent que la lutte contre le terrorisme et la radicalisation occultent la prévention de la délinquance. Que reste-t-il de cette politique publique ?

Il n'y a aucune contradiction entre les deux politiques. Bien au contraire. Nous appelons les collectivités à poursuivre leur politique de prévention de la délinquance. Mais nous leur demandons dans le même temps d'intégrer la prévention de la radicalisation. Ces deux politiques publiques sont intimement liées et se recoupent dans bien des cas. Ainsi, les deux premiers programmes de la stratégie nationale de prévention de la délinquance – prévention de la délinquance des jeunes et aide aux victimes / prévention des violences intrafamiliales – peuvent concourir à la prévention de la radicalisation. C'est également le cas pour les actions destinées aux sortants de prison. De même, le développement des postes d'intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie participe pleinement à la prise en charge des personnes radicalisées et de leur famille.

Une nouvelle stratégie de prévention de la délinquance devra être préparée pour la période 2017-2023 et nous en préparerons les options pour les prochaines autorités politiques.

Pourtant, la part du FIPD dévolue aux actions de prévention de la délinquance baisse de 34% dans l'enveloppe 2017...

Non. Les baisses au total en programmation sur la délinquance sont en moyenne de 15%, tandis que l'augmentation pour la radicalisation est de 50%. Il ne faut pas raisonner en crédits programmés. En 2016, les crédits en gestion se sont révélés largement supérieurs à ceux qui étaient programmés. Prenons l'exemple du programme 3 de la stratégie nationale dédiée à la tranquillité publique, à laquelle les élus sont très attachés. Ce programme a été sur-exécuté, consommé à 118%. Les crédits alloués à la vidéoprotection par exemple se sont élevés à 20 millions d'euros alors que seuls 17 avaient été programmés. Par ailleurs, comme évoqué à l'instant, j'insiste sur la continuité des deux politiques. Il est donc indispensable de maintenir les engagements dans le champ de la prévention de la délinquance, en recherchant pour les publics vulnérables la meilleure synergie possible entre actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation.